

Résolution présentée par la délégation de la République du Congo

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne La préservation des valeurs, coutumes et traditions africaines et non-africaines

L'Assemblée Générale,

Inquiète face à la volonté de certains pays de faire évoluer les pays africains, tel que la République du Congo ou d'autres nations non-africaines telles que l'Indonésie, l'Iran ou l'Ouzbékistan sur des thèmes politiques et sociaux dont les intentions sont de transmettre des valeurs purement occidentales tel que le mariage pour personne de même sexe,

Remarquant une volonté manifeste de forcer l'inclusion des LGBTQIA+ au sein de différents pays souverains, et par conséquent un non-respect de nombreux textes des droits de l'homme tel que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, plus particulièrement l'article 29, paragraphe 1 (c) affirmant que l'éducation de l'enfant doit lui apprendre à respecter ses parents, son identité, sa langue, sa culture et les valeurs de son pays, ainsi que plusieurs articles de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples,

Condamnant l'attitude de ces pays perçues comme une nouvelle forme de colonisation culturelle, semblable à celles survenues dans le passé, visant à imposer des modèles de société étrangers aux valeurs des pays en question,

Veillant à la primauté de la souveraineté de chaque pays, au respect des droits et libertés et assurant que ceux-ci ne s'éloignent pas de nos valeurs, nos coutumes et nos traditions, garanties de la paix sociale,

Décide de promouvoir la mise en place au sein des Nations Unies d'un forum international sur les valeurs, coutumes et traditions africaines et propres à chaque pays, afin d'assurer que toute réforme politique ou sociale tienne compte de l'identité culturelle propre aux peuples africains ou pas ;

- de partager les pratiques mise en place dans le cadre de l'Union africaine visant à renforcer, dans les programmes scolaires et communautaires, l'éducation civique, morale et culturelle fondée sur les valeurs africaines de respect, de solidarité et de famille, pour préserver la cohésion sociale et prévenir toute dérive contraire à l'ordre public et aux traditions locales ;
- De promouvoir le dialogue interculturel au sein des Nations Unies, pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les civilisations et réduire les incompréhensions liées aux différences de valeurs.

Le texte français fait foi.